



**Mairie d'Aureville  
Le Village  
31 320 AUREVILLE**

***Téléphone:* 05 61 76 30 29**

***Fax:* 05 61 76 41 36**

***Email:* [mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr)**

# **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AUREVILLE**

**Lundi 25 juin 2012**

## Table des matières

### Sujets avec débats

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2eme classe à temps non complet
- bassins de vie
- acquisition hangar
- budget – Décision modificative budgétaire

### Sujets sans débat

- Vie communale
- Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales
  - STEP Lacroix-Falgarde
  - Piétonnier RD 68, chemin des crêtes
- Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations
  - Ecole – Petite enfance
  - Commission « Jeunes »
  - Associations

### Vie intercommunale

- SICOVAL
- Commissions
  - Eau
  - Cohésion sociale
  - Environnement
  - Agenda 21

### Questions diverses

- TISSEO – TAD.
- Elections législatives
- Repas DDE
- Fête locale
- Pièges à guêpes

## Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2012 CM 2012-07

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

**Présents :**

**Mesdames :**

1. GROENEN Karine
2. CLASTRES Emmanuelle
3. CALLES Colette
4. TORRENT Marie Jo
5. GUTH Dominique

**Messieurs :**

6. ESPIC Xavier
7. CAMUS Gabriel
8. RIOCROS Jean-Pierre
9. SALEIL Georges
10. TARROUX Francis
11. MOUMIN Jean-Marc

**Absent excusé :**

**Mesdames, Messieurs :**

1. GIROT Ronan
2. MANENT Corinne
3. COMETTI Edwige

**Approbation du compte rendu du 29 mai 2012.**

**Sujets avec débats :**

**Avancement dossier hangar**

**Modification du PLU**

**Modification du taux foncier non bâti**

**Sujets sans débat :**

**Compte rendu des activités communales**

**Compte rendu des activités intercommunales**

**Questions diverses**

**Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2012 à 20h30.  
Membres en exercice : 14 / Présents : 11 / Pouvoir : 1 / Votants : 12.**

**Madame CALLES Colette a été désignée secrétaire de séance.**

## Sujets avec débats

### ACQUISITION DU HANGAR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique de ce dossier et en particulier les différentes négociations qui ont été menées depuis plus de 15 ans pour finaliser l'achat de ce hangar. Il rappelle également que cette opération fait l'objet d'une DUP.

#### Achat du hangar

Il ressort de la dernière rencontre avec les propriétaires, une proposition de 220 000 € avec 3000 m<sup>2</sup> de terrain.

Les domaines ont estimé le bien à 160 000 € auxquels il faut ajouter les frais de procédure de DUP.

Compte tenu des ces derniers éléments, monsieur le Maire examine les solutions qui s'offrent à ce jour :

- DUP :
  - o Avantage
    - Coût : l'estimation du Service des Domaines est de 160 000 € mais c'est le juge qui prendra la décision finale et fixera le prix de vente qui nous sera imposé.
  - o Inconvénients
    - le projet est figé tel que présenté dans le dossier, pas de possibilité de le modifier.
    - Les délais peuvent être longs pour finaliser la procédure 2 ans, voire 4 ans si appel de la décision par les propriétaires.
- Achat direct :
  - o Avantages :
    - Possibilité d'entreprendre les travaux de réhabilitation très rapidement, notamment concernant la toiture
    - Délais raccourcis pour la réalisation du projet
    - Possibilité de faire évoluer le projet ou de le modifier
  - o Inconvénient
    - Coût plus élevé que prévue initialement : le Conseil Municipal avait fixé 200 000 € max.

#### Financement de l'opération (acquisition et travaux) :

	Dépenses	Recettes
Acquisition :	238 000 €	91 200 € (subvention)
Travaux :	1 375 400 €	550 160 € (subventions)
Dépenses annexes	180 000 €	
TVA	304 858 €	239 842 €
Totaux	2 098 258 €	953 202 €

**Reste à financer : 1 200 000 €**

Sachant que :

- en moyenne, chaque année, le Compte Administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement de 35 000 € environ.
- Les finances communales peuvent dégager un auto financement propre à cette opération d'un montant de 280 000 €
- Le reste à financer pour cette opération s'élève à 1 200 000 €. Notre commune ne pourra en

aucun cas faire face à cette dépense sauf si une opération d'urbanisation est lancée sur le terrain « Lagravère »

La proposition d'acquérir le hangar est mise au débat, le Conseil Municipal accepte le principe de l'achat à la majorité, mais souhaite une étude financière plus complète avant de prendre une décision définitive.

Une réunion extraordinaire du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 4 juillet à 20 heures pour étudier les possibilités financières avec l'aide de professionnels du budget (Sicoval)

## **DEUXIEME MODIFICATION DU PLU – COMPLEMENT**

### **07/2012-50/01**

Monsieur Le Maire rappelle à son Conseil Municipal :

Suite à un recours du service des affaires juridiques et des contrôles de la Direction Départementale des Territoires, concernant un permis de construire il s'est avéré que le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone Naturelle « N » présente des irrégularités au regard du code de l'urbanisme.

En effet, en dehors des périmètres définis conformément à l'article R123-8 du code de l'urbanisme, il convient de protéger les zones naturelles et agricoles par la création de secteurs de taille dits « Nh » au sein desquels seront notamment autorisés le changement de destination.

Ces périmètres n'apparaissant pas sur le document graphique, le Conseil Municipal par délibération en date du 7 juin 2011 a décidé de lancer la seconde modification du P.L.U.

La révision portera également sur un toilettage du règlement qui devra intégrer les nouvelles règles définies par la réforme de l'urbanisme du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## **CORRECTION DU TAUX COMMUNAL D'IMPOSITION 2012 DU FONCIER NON BATI.**

### **07/2012-51/02**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la remarque des services fiscaux de la Préfecture qui fait état d'une erreur de calcul du taux communal de la taxe du Foncier Non Bâti. En effet les taux retenus pour 2012 ne respectent pas les dispositions légales de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts relatives en particulier à l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En conséquence il y a lieu de modifier les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 4.02 % (inchangé)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.61 % (inchangé)
- Taxe foncière sur les propriété non bâties : **34.06 %** (au lieu de 34.17 %)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

## **CIAS – SECTORISATION DES SERVICES A LA PERSONNE**

Madame CALLES Colette informe que pour un meilleur fonctionnement des services à la personne, le CIAS souhaite partager le territoire du Sicoval en secteurs recherchant la proximité pour mutualiser les ressources du Sicoval et essayer d'équilibrer les services. Un responsable par secteur sera nommé.

Voir document.

## **DEFINITION DES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC, DU RECUEIL ET DE LA CONSERVATION DES OBSERVATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30%.**

### **07/2012-52/03**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal :

La loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au journal officiel le 21 mars 2012, permet de majorer les droits à construire de 30% pendant trois ans.

Cette loi introduit un nouvel article L.123-1-11-1 dans le code de l'urbanisme, qui majore de 30% et pour 3 ans les droits à construire dans les communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un Plan d'Aménagement de Zone (PAZ), pour la construction ou l'agrandissement de logements.

L'article L123-1-11-1 du Code de l'Urbanisme fait obligation d'organiser une consultation du public sur les conséquences de l'application de la majoration des droits à construire de 30 %, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de cette loi (soit au plus tard le 20 septembre 2012), quand bien même la collectivité déciderait d'écarter l'application de cette disposition.

Enfin, si à l'issue d'un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la loi, soit au plus tard le 20 décembre 2012, la collectivité n'a pas pris de délibération, la majoration s'appliquera de fait. Il en est de même si la collectivité n'a pas mis en œuvre le dispositif de mise à disposition de la note d'information et de participation du public.

Ainsi, l'objet de la présente délibération a pour objectif de définir les modalités de la mise à disposition du public de la note d'information. Cette dernière sera portée à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la consultation.

Cette mise à disposition débutera à compter du 10 septembre 2012.

Les modalités de la consultation sont les suivantes :

- annonce par voie d'insertion dans un quotidien local ou régional diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de la consultation,
- mise à disposition du public, pendant une durée d'un mois d'une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % des droits à construire et d'un registre d'observations à la Mairie d'Aureville aux jours et aux heures d'ouvertures habituelles.
- annonce par voie d'insertion sur le site Internet communal au moins huit jours avant le début de la consultation.

#### **Le conseil Municipal**

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2012-376 du 20 mars 2012

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-1-11-1

#### **DECIDE**

##### **Article 1**

D'engager la consultation préalable à compter du 10 septembre 2012 jusqu'au 10 octobre 2012 selon les modalités définies ci-dessus par Monsieur Le Maire

##### **Article 2**

De charger Monsieur le Maire de mener cette consultation.

##### **Article 3**

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le code générale des collectivités territoriales.

##### **Article 4**

Monsieur Le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

## **RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT BICHARD**

### **07/2012-53/04**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de voirie et espaces verts du lotissement Bichard.

Il précise que les services de la DDT – Pôle Territorial Nord de Villefranche de Lauragais, dans le cadre du conventionnement ATESAT, a émis un avis technique défavorable à cette rétrocession. A savoir, la pose d'un panneau « voie sans issue » à la place du panneau « sens interdit sauf riverains » et la réalisation d'un passage bateau en continuité du cheminement handicapé.

Il a été constaté que les travaux de mise en conformité ont été exécutés par le Sicoval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession au profit de la commune des voiries et espaces verts du lotissement Bichard.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## Sujets sans débat

### VIE COMMUNALE

#### *Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales*

##### **STEP Lacroix-Falgarde**

Monsieur SALEIL Georges rappelle au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du Sicoval a adopté lors de la réunion du 14 mai 2012, le principe de création d'une nouvelle station d'épuration sur le site de « Barthas » à Lacroix-Falgarde.

Une première réunion a consisté à définir la composition du Comité de Pilotage lequel sera constitué de 2 élus par commune, des membres de l'Association « Barthas », de 4 ou 5 habitants, et des techniciens. Il a également été décidé de prévoir le traitement des phosphates (pas encore obligatoire)

Il reste encore à trouver une solution pour l'accès soit par Vigoulet-Auzil ou par Lacroix-Falgarde.

Une information à la population sera distribuée.

Le comité de pilotage se réunira le 13 septembre 2012, selon la planification prévue, la station devrait être opérationnelle en septembre 2014.

##### **Piétonnier RD 68, chemin de crêtes**

Les travaux réalisés par l'entreprise Sarda sont en cours.

#### *Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations*

##### **Ecole – Petite enfance**

###### **RPI**

Le dernier conseil de classe de l'année scolaire 2011/2012 s'est déroulé le 6 juin 2012.

La directrice a présenté le bilan de l'année avec la réalisation d'un séjour à Micropolis.

Les effectifs : 23 GS/CP – 18 CE1 – 21 CE2 – 26 CM1/CM2

Concernant l'enseignement de l'anglais qui est obligatoire, à ce jour aucun enseignant nommé à Clermont le Fort n'est habilité à le dispenser. A suivre.

Le SENAT a demandé l'avis des communes à propos de la semaine à 4 jours ½, les délégués de parents d'élèves ont réalisé une enquête rapide auprès des parents.

Les parents de Clermont sont majoritairement favorables à une semaine de 4 jours, l'avis de ceux d'Aureville est partagé quasiment à 50 %.

###### **SIEMCA**

Les travaux de construction de la nouvelle école maternelle se poursuivent. La livraison de l'intérieur est prévue pour fin juillet, l'extérieur pour fin août. L'effectif est de 63 ou 64 élèves, le poste est conservé.

##### **Commission « Jeunes »**

Certains membres de la commission ont participé à la kermesse. L'invitation pour la réunion du Conseil Municipal du mois d'août a été lancée.

###### **BASC**

L'animation « tir à l'arc » qui a été proposée aux enfants pour la fête locale a eu un franc succès.

##### **Associations**

###### **Campestral**

Pour le bon fonctionnement administratif du Campestral (et notamment pour percevoir les subventions), le Foyer Rural d'Aureville a créé une sous section de l'association : Campestral. Cette section, comme les autres du Foyer, sera autonome.

## Vie intercommunale

### SICOVAL

#### Conseil de Communauté du 2 juillet 2012

A l'ordre du jour :

- SCOT : extension de la ligne B du métro
- Présentation du schéma directeur d'eau potable du Sicoval
- Présentation de la charte CISPD.

### SIVURS

L'expérience « repas maternelle » est concluante. Dès septembre 2012, toutes les cantines du SIVURS appliqueront le principe de repas de quantité réduite mais de qualité supérieure pour les enfants de maternelle.

Jusqu'à ce jour, les « repas maternelle » étaient au même tarif que ceux de primaire, le SIVURS envisage un tarif différent, moins élevé.

Certaines cantines ont rencontré des problèmes de quantité pour les enfants, le SIVURS rappelle que les échantillons ne doivent pas être prélevés sur les repas des enfants mais doivent faire l'objet d'une commande d'un repas supplémentaire.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Les bassins de vie.

Aureville avec les communes de Lacroix-Falgarde, de Corronsac et de Clermont le Fort formeront officiellement un « bassin de vie ».

La prochaine réunion se déroulera le 5 juillet 2012 à Corronsac.

#### Conseil Général – Réunion transports scolaires

Elle se déroulera le 3 juillet 2012 à Castanet Tolosan. Manue CLASTRES y participera.

#### Divers

Le Sicoval organise une réunion sur l'habitat indigne le 10 juillet 2012, à 10h à l'ASTEL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à minuit.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le **LUNDI 27 AOUT 2012**, à 18h30.  
En présence de la commission « jeunes »

Pas d'anniversaire ce soir, mais merci à Jean-Marc pour les gâteaux...